



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 3 décembre 2025, le Conseil communal de MIES

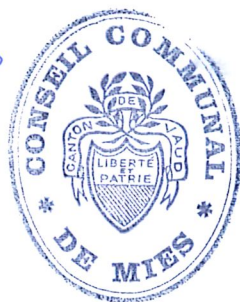
- **Assermente** Madame P. ULRICH GARCIA CID avec effet au 1^{er} janvier 2026.
- **Décide** d'approuver le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité
- **Décide**
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les mesures d'information et de promotion proposées,
 - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 50'000.-TTC,
 - d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur la trésorerie courante.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 3 décembre 2025

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER